



Anciens Combattants
Canada

Veterans Affairs
Canada

Canada

Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2019-2020

Novembre 2019



- Le Budget supplémentaire des dépenses présente au Parlement les renseignements sur les exigences de dépenses du gouvernement du Canada subséquentes au Budget principal des dépenses.
- En raison des élections générales, le Budget supplémentaire des dépenses (A) est traité comme un exercice « dirigé » - seuls les ministères qui ont des besoins en liquidités ou des autorisations insuffisantes sont compris.
- Le Budget supplémentaire des dépenses (A) d'Anciens Combattants Canada (ACC) devrait être déposé au Parlement dès le 5 décembre 2019.
- Le Budget supplémentaire des dépenses (B) qui prévoit des exigences opérationnelles supplémentaires entrera en vigueur en janvier 2020.

▼ Budget supplémentaire des dépenses de 2019-2020 d'Anciens Combattants Canada

3

- Le Ministère recevra 857,6 M\$ en financement (soit une augmentation de 19,3 %).
- Le budget du Ministère passera de 4 433 M\$ à 5 291 M\$ pour les activités suivantes :
 - 676,9 M\$ (79 %) pour les programmes quasi législatifs du Ministère
 - 95 % du financement servira à soutenir la pension à vie (augmentation des demandes, plus haut taux de paiements forfaitaires)
 - *rédaction* pour l'entente de règlement du recours collectif Toth
 - Le problème était que les prestations d'invalidité étaient appliquées comme des déductions pour les prestations financières. Les paiements envoyés à ce jour s'élèvent à *rédaction*.
 - 65,1 M\$ (8 %) pour le rajustement de l'indexation des paiements correctifs de la pension d'invalidité
 - Au cours de l'exercice 2019-2020, 65 M\$ principalement pour les clients actuels avec 100 M\$ en 2020-2021 pour les paiements aux successions
 - 14,5 M\$ (1 %) pour la mise en œuvre continue de l'initiative de la pension à vie
 - Les fonds non utilisés en 2018-2019 requis pour le projet en 2019-2020
 - *rédaction* pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés liées au recours collectif Toth

▼ Pension à vie (résumé)

■ Indemnité pour douleur et souffrance (augmentation d'environ 430 M\$)

- Les coûts originaux prévus par le Bureau de l'actuaire en chef présumaient que les clients choisiraient l'option leur étant plus bénéfique sur la plan financier à long terme. Les prévisions originales étaient de 43 % pour les paiements forfaitaires et de 57 % pour les paiements mensuels à vie.
- Les résultats réels sont plus élevés pour les paiements forfaitaires (actuellement à 56 %); nous prévoyons atteindre 60 % d'ici le 31 mars 2020.
- Les prévisions révisées prévoient une augmentation de 15 % pour le traitement selon l'augmentation des demandes.

■ Prestations de remplacement du revenu (augmentation d'environ 170 M\$)

- Les clients qui recevaient l'allocation pour perte de revenus, l'allocation de sécurité du revenu de retraite ou le supplément à l'allocation pour incidence sur la carrière ont été transférés aux prestations de remplacement du revenu.
- Nous avions d'abord prévu le transfert de 17 000 clients, mais, en réalité, 19 000 clients ont été transférés.

■ Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance (augmentation d'environ 30 M\$)

- Les clients qui recevaient l'allocation pour incidence sur la carrière ont été transférés à l'indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance.
- Nous avions d'abord prévu le transfert de 10 000 clients, mais, en réalité, 13 000 clients ont été transférés.

■ Versement de la prestation de retraite supplémentaire (augmentation d'environ 13 M\$)

- Tous les clients qui reçoivent l'allocation pour perte de revenu et qui ont une décision favorable de diminution de la capacité de gain recevront un versement.
- Nous avions d'abord prévu que 7 000 clients seraient admissibles au versement, mais nous prévoyons maintenant que 10 000 clients y seront admissibles.

▼ Autres rajustements quasi législatifs (résumé)

- Pensions d'invalidité (augmentation d'environ 32 M\$)
 - Diminution chaque année du nombre de clients touchant une pension d'invalidité.
 - Petite augmentation en raison de l'augmentation des coûts due au nombre plus élevé de réévaluations et aux coûts moyens par décision.

- Reconnaissance pour aidants (augmentation d'environ 3 M\$)
 - Augmentation en raison de la demande plus élevée que prévu.
 - Prévisions à jour de 640 clients par opposition aux prévisions originales de 500 clients.

Résumé du financement d'Anciens Combattants Canada : Budget supplémentaire des dépenses (A)

6

Éléments	Montant compris dans le Budget supplémentaire des dépenses (A)
Crédit 1 – Fonctionnement	115,5 M\$
Crédit 5 – Subventions et contributions	742,0 M\$
Dépenses prescrites par la loi	0,1 M\$
Total du Budget supplémentaire des dépenses (A)	857,6 M\$

▼ Prochaines étapes

- Il faudra obtenir l'approbation du dirigeant principal des finances, confirmant que l'exactitude des épreuves en page doit être envoyée au Secrétariat du Conseil du Trésor d'ici la fermeture le **lundi 2 décembre 2019**.
- Le Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2019-2020 devrait être déposé au Parlement dès le 5 décembre 2019 (date provisoire).

Remarque : Les dirigeants principaux des finances sont responsables d'informer leur sous-ministre et leur ministre des éléments compris dans le Budget supplémentaire des dépenses.